

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2007-581/PR/MID instituant un comité national pour l'harmonisation des noms de personnes.

n° 2007-581/PR/MID

Ministère  
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date de publication  
12 juillet 2007

Numéro JO  
n° 13 du 15/07/2007

Date du numéro  
15 juillet 2007

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Le Décret n°2005-0067/IPRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministres .

**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membre. Sur Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

## TEXTE INTÉGRAL

### ARRETE

#### Article 1er

est institué sous l'autorité du Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation un comité national chargé d'harmoniser les écritures des noms de personnes djiboutiennes.

#### Article 2

Le comité présidé par Monsieur GUEDDA MOHAMED AHMED, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est composé de : Messieurs

- AHMED SAMIREH OMAR      Commissaire du District de Djibouti -ABOUBAKER DAHER AWALEH, Ministère de l'Éducation Nationale -IDRISS YOUSOUF ELMI      Directeur des langues à la CERD -DINI MOHAMED BOURHAN      Directeur de la Popilation -AHMED HOUSSEIN HASSAN      Directeur de l'OPS -ABDOURAHMAN CHAMSAN      Directeur de la Réglementation

#### Article 3

Dans un délai d'un mois le comité devra remettre ses travaux au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*P. le Président de la République  
Chef du Gouvernement.P.O. le Ministre des Affaires Présidentielles  
Chargé de la Promotion des Investissements*

**OSMAN AHMED MOUSSA**